

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le 11 avril à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CAUBET, Maire.

Membres en exercice : 11

Date de convocation : 04 avril 2013.

Présents : Mesdames BARTHELEMY, DEFOSSE, DE RANCE & VERBEKE et Messieurs FERRARO et VICENTE.

Excusés : Messieurs DUBAC, HENGL & PEYRE. Pouvoir : Monsieur PEYRE donne pouvoir à Madame DEFOSSE. Absent : Monsieur TOURNAY.

Secrétaire de séance : Monsieur VICENTE a été élu à l'unanimité.

En préambule, le conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 18 mars 2013.

A) Vote du Compte Administratif 2012 :

Après un rappel de la présentation faite lors de la séance du conseil municipal du 18 mars 2013, le compte administratif 2012 a été approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés, le Maire n'ayant pas pris part au vote, conformément à la réglementation.

Le compte de gestion dressé par le receveur municipal, certifié conforme au compte administratif, a aussi été approuvé par le conseil municipal.

B) Examen et vote du Budget Primitif 2013 :

Le projet de budget primitif 2013 a été approuvé à l'unanimité.

Le budget proposé s'appuie sur les excédents constatés à la fin de l'exercice 2012.

Concernant la section de fonctionnement : le total des recettes prévues est de 568 216.83 € (y compris le report de l'excédent constaté à la fin de l'année 2012 qui s'élève à 238 800.83 €) ; ces recettes viendront financer les dépenses de fonctionnement prévues (371 332 € dont une provision de 60 000 € dérogée au profit des exercices ultérieurs) et une partie des dépenses d'investissement.

Les principales dépenses d'investissement concernent le financement des travaux d'effacement des réseaux (travaux réalisés en 2011) et le financement des travaux d'aménagement de la rue du Pesquié réalisés en 2012. La rénovation du secrétariat de la mairie, la rénovation du chauffage de la cantine et de la salle des fêtes et la rénovation de l'abreuvoir (dans la cadre d'un chantier jeunesse organisé avec le SICOVAL) sont aussi prévues dans la section d'investissement du budget 2013. Le recours à l'emprunt n'est pas nécessaire pour financer les travaux d'investissement prévus.

Le conseil municipal a fixé, à l'unanimité, les taux d'imposition pour l'année 2013 :

- taxe d'habitation : 10.33 % (au lieu de 10.13 % en 2012)
- taxe foncière (bâti) : 14.96 % (au lieu de 14.67 % en 2012)
- taxe foncière (non bâti) : 33.09 % (au lieu de 32.45 % en 2012).

Les subventions versées aux associations soutenues par la commune ont été fixées comme suit :

A.C.CA d'ISSUS	216 €
Association des Parents du centre Guilhem	108 €
Association sportive du collège du VERNET	173 €
Comité des Fêtes d'ISSUS	7542 €
Petite Boule d'ISSUS (pétanque)	757 €
Resto du Cœur	216 €
Coopérative scolaire	1900 €
Association Sport Culture et Loisirs à ISSUS (ASCLI)	300 €

Monsieur FERRARO, président du Comité des Fêtes d'ISSUS et Madame de RANCÉ, présidente d'ASCLI n'ont pas participé à ce débat et n'ont pas pris part au vote pour ce qui concerne les subventions attribuées à ces deux associations.

Dans le cadre du vote du budget 2013, le conseil municipal a accepté, suivant les propositions du Maire :

- la mise à jour, à partir du 1^{er} septembre 2013, de la durée du travail des agents du service école pour la quotité de travail payée en heures complémentaires puisque l'emploi du temps correspondant est pérennisé,
- qu'une indemnité de gardiennage de l'église de 115 euro soit versée cette année, comme durant les années passées, au curé de la paroisse.

C) Tarif de la cantine scolaire :

Le Maire explique que, depuis le 1^{er} janvier 2013, le SIVURS (fournisseur des repas de la cantine scolaire) applique les tarifs suivants :

- repas / élève école maternelle : 3.29 € par repas,
- repas / élève école primaire (classe de CP comprise) : 3.39 € par repas,
- repas / adulte : 4.95 € par repas.

Il précise que la commune d'ISSUS facture ces repas depuis le 1^{er} septembre 2011 aux prix suivants :

- repas / élève école maternelle ou élève école primaire : 3.29 € par repas,
- repas / adulte : 4.78 € par repas.

Il propose aux élus que le prix des repas servis à la cantine de l'école d'ISSUS soit fixé comme ci-après à compter du 1^{er} septembre 2013 :

- repas / élève école maternelle : 3.29 € par repas,
- repas / élève école primaire (classe de CP comprise) : 3.39 € par repas,
- repas / adulte : 4.95 € par repas.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition du Maire.

D) Organisation de la prochaine rentrée scolaire :

Les nouveaux rythmes scolaires seront mis en œuvre dès septembre 2013 dans les écoles du RPI ISSUS/NOUEILLES/POUZE ; les élèves auront classe le mercredi matin.

Le groupe de travail chargé de préparer ce changement de rythme s'est réuni aujourd'hui à 19h à l'école de NOUEILLES.

Le contenu des travaux d'activités périscolaires (TAP) n'est pas encore défini. A NOUEILLES, ils seront proposés à la fin de journée de classe, à partir de 15h45 ; à ISSUS, les TAP seront proposés après le repas.

Afin d'assurer l'encadrement des élèves durant les TAP, le recrutement de personnel est envisagé. Les élus du RPI se réuniront le 23 avril pour faire le point sur cette question ; la question de la répartition du surcoût généré par ce recrutement de personnel entre les parents et les communes sera aussi évoquée.

Une enquête a été faite auprès des familles pour évaluer leur besoin en garderie pour le mercredi après-midi. Comme l'intérêt des familles est important pour un tel service, les résultats de cette enquête seront portés à la connaissance du CIAS du SICOVAL en vue de la mise en place d'un ALSH à NOUEILLES.

E) Installation d'un radar pédagogique :

Le SICOVAL va mettre un radar pédagogique à la disposition de la commune au mois de juin 2013. En fonction des contraintes techniques, il sera installé près de la Fontaine pour être visible en venant de Montbrun-Lauragais ou en bordure de la place de la mairie pour être visible en descendant la rue.

L'achat d'un appareil est envisagé mais il sera conditionné par l'obtention d'une subvention du Conseil Général de la Haute-Garonne et le coût de sa maintenance.

F) Travaux d'urbanisation :

Ces travaux permettront de sécuriser la circulation rue de la Fontaine. La mise en œuvre de ces travaux est décalée à 2014 en raison de travaux préalables de changement de la conduite d'eau par le SICOVAL qui doivent être entrepris avant l'été 2013.

L'ensemble de ces projets sera présenté aux riverains lors d'une réunion publique organisée le 14 mai à 20h à la salle des fêtes.

Afin de finaliser ce projet, une chicane expérimentale sera installée à proximité de l'église d'ici le 18 avril.

G) Questions diverses :

- **Plan de Prévention du Risque de Sécheresse** : l'enquête publique commencera le 22 avril et durera jusqu'au 29 mai.

- **SOLEVAL** : Madame de RANCE a représenté la commune d'ISSUS lors de l'assemblée générale du 4 avril. Un bilan des actions menées en 2012 a été dressé ainsi que l'inventaire des projets 2013 : thermographie aérienne du territoire du SICOVAL, défi des familles à énergie positive, mise en place des certificats d'économie d'énergie, élaboration d'une charte de l'éclairage public (un test d'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit est en cours à LACROIX FALGARDE)

- **Agenda 21** : l'ordre du jour de la dernière réunion de la commission Agenda 21 était le suivant :

a) commission consultative des services publics locaux (CCSPL) : réunie une seule fois en 2012, sa composition sera actualisée d'ici juin 2013 (elle doit être composée de membres du conseil de communauté et de représentants des associations locales). Cette commission examine les rapports annuels sur le prix et la qualité de l'eau et des services d'assainissement, sur les services de collectes, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères.

b) mise en place du conseil de développement du SICOVAL (CODEV): calendrier, groupe de préfiguration.

Séance levée à 23h30 ; prochain conseil municipal le jeudi 30 mai à 18h45.